

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 avril 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE VINGT SEPT AVRIL A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 20 AVRIL 2022

PRESENTS :

Mme THOREUX Evelyne, Mme PASDELOU Martine, Mme BOISSIERE Martine, M. LUGAN Philippe, Mme D'ENQUIN Emmanuelle, Mme EYCHENNE Rosemary, M. GUILLAUME Patrick, M. LE COZ Sébastien, M. COLLIN Matthieu, Mme SAVALLE, M. CHAUVIN Nicolas, M. COURSIER Bruno, M. HENRY Gérard, M. POTIN Stéphane, M. CARNET Éric, M. BOIVIN Charles.

EXCUSES :

M. NOËL Olivier ayant donné procuration à Mme THOREUX Evelyne ;  
Mme LENOIR Gaëlle ayant donné procuration à Mme BOISSIERE Martine ;

ABSENT :

M. DARTEVELLE François

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLAUME Patrick.

**Le compte rendu de la séance du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.**

**AFFAIRE N° 01**

**TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC :**

**Effacement de réseau téléphonique / « La Richardais »**

**Convention de travaux avec le SDE 22**

Rapporteur : Madame le Maire

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) a adressé une proposition d'effacement du réseau téléphonique au niveau de La Richardais.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 18 700 € TTC (ce coût comprenant les frais d'ingénierie de 8 %).

La commune ayant transféré la compétence optionnelle « maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communication électronique » au SDE 22, celui-ci percevrait de la commune une subvention d'équipement **au taux de 100%**.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seraient facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE 22 aura réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte, et au prorata du paiement à celle-ci.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1. APPROUVE le projet d'enfouissement des infrastructures de communications électronique au lieu-dit « La Richardais », présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) pour un montant estimatif de 18 700 € TTC et aux conditions définies dans la convention « maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communication électronique ».**
- 2. La commune ayant transféré la compétence « maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communication électronique » au SDE 22, celui-ci percevrait de la commune une subvention d'un montant de 18 700 € TTC, couvrant l'intégralité des dépenses, et calculée, conformément au règlement financier du SDE 22 du 20 décembre 2019, sur le montant hors taxes de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%.**

Monsieur HENRY suggère de profiter de ces travaux pour éclairer le rond-point de Dombriand.

Madame le Maire indique que le Département n'y est pas favorable.

**AFFAIRE N° 02**

**TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC :**

**Rénovation réseau « Baudoin » - foyer J0968**

**Convention de travaux avec le SDE 22**

Rapporteur : Madame le Maire

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) a adressé une proposition de rénovation du réseau d'éclairage public à Baudoin - foyer J0968.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 1 218,24 € TTC (ce coût comprenant les frais d'ingénierie de 8 %).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et percevrait de la commune une subvention d'équipement de **733,20 €**, calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1. APPROUVE le projet de rénovation du réseau d'éclairage public à Baudoin (foyer J0968) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 218,24 € TTC et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».**
- 2. La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'un montant de 733,20 €, calculée, conformément au règlement financier du SDE 22 du 20 décembre 2019, sur le montant hors taxes de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%.**

**AFFAIRE N° 03**

**TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC :**

**Rénovation réseau Rue du Manoir - foyers Z 0640/0642/0643/0647/0648**

**Convention de travaux avec le SDE 22**

3

Rapporteur : Madame le Maire

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) a adressé une proposition de rénovation du réseau d'éclairage public Rue du Manoir - foyers Z 0640/0642/0643/0647/0648.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 9 668,16 € TTC (ce coût comprenant les frais d'ingénierie de 8 %).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et percevra de la commune une subvention d'équipement de **5 818,80 €**, calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1. APPROUVE le projet de rénovation du réseau d'éclairage public Rue du Manoir (foyers Z 0640/0642/0643/0647/0648) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 668,16 € TTC et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».**
- 2. La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'un montant de 5 818,80 €, calculée, conformément au règlement financier du SDE 22 du 20 décembre 2019, sur le montant hors taxes de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%.**

**AFFAIRE N° 04**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapport sur l'exercice des délégations du Conseil Municipal par le Maire**

Rapporteur : Madame Le Maire

Par délibération du 10 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour un certain nombre de ses compétences.

En application de l'article L 2122-23 du CGCT le Maire rend compte de l'exercice de ces délégations au conseil municipal.

<b>2022 CAMPING DE LA HALLERAIS TADEN (21220339200072) (K)</b>				
<b>Engagements DEPENSES</b>	<b>Date</b>	<b>Tiers</b>	<b>Imputation</b>	<b>Mt.TTC</b>
60(D) tv mh 108	24/03/2022	BUT INTERNATIONAL (code : 192)	D F 011 60632	200,00
62(D) syphon, serrure, pieds de lit	24/03/2022	BRICOMARCHE SOMARI (code : 3)	D F 011 60632	100,00
63(D) pneu berlingo	24/03/2022	MGA (code : 359)	D F 011 61551	100,00
64(D) Poussoir sanitaire 3	25/03/2022	MG DÉPANNAGES (code : 1188)	D F 011 60632 /SANITAIRES CAMPING	518,60
65(D) ampoules	28/03/2022	CGED (code : 912)	D F 011 60632	100,00
66(D) tringle a rideaux	29/03/2022	BRICOMARCHE SOMARI (code : 3)	D F 011 60632	100,00
67(D) pioche,binette	29/03/2022	BRICOMARCHE SOMARI (code : 3)	D F 011 60632	100,00
68(D) entretien véhicule berlingo	31/03/2022	DINAN AUTO SERVICES (code : 153)	D F 011 61551 /VEHIC 1	182,03
69(D) 10 bouteilles de gaz pour mh	01/04/2022	LE COCHON GRILLE (code : 997)	D F 011 6063	120,00
70(D) Rénovation Mobil Home N°1	01/04/2022	LEMOINE (code : 1310)	D F 011 61528	2 485,66
71(D) Remplacement extincteur	01/04/2022	SECURITEC (code : 116)	D F 011 60632	1 014,62
73(D) remplacement vitre avant gauche berlingo 269 xj 22	04/04/2022	MONDIAL PARE BRISE (code : 1443)	D F 011 61551 /VEHIC 1	187,44
74(D) radiateur	07/04/2022	CGED (code : 912)	D F 011 60632	100,00

76(D) thé,café,papier toilette	08/04/2022	INTERMARCHE SOMOBA (code : 179)	D F 011 60632	100,00
77(D) Nettoyage rideaux Couvertures Oreillers	11/04/2022	ESATCO (code : 811)	D F 011 61558	813,60
78(D) deux disjoncteurs différentiel c60 n 16 ampères	15/04/2022	CGED (code : 912)	D F 011 6063 /MH	300,00
79(D) Intérim Suzy COLLIN entretien camping avril 2022 / remplacement C. HOMO DURAND	19/04/2022	RANDSTAD DINAN (code : 1454)	D F 012 6211	1 080,00
				<b>7 601,95</b>

<b>2022 COMMUNE DE TADEN (SIRET 21220339200015) (C571)</b>				
<b>Engagements DEPENSES</b>	<b>Date</b>	<b>Tiers</b>	<b>Imputation</b>	<b>Mt.TTC</b>
000107(D) Formation BAFA approfondissement Marie Nevot	25/03/2022	CEMEA Bretagne (code : 1449)	D F 011 6184 /ALSH	438,00
000108(D) entretiens des fontaines Taden et Trélat 1er semestre 2022	25/03/2022	AQUADOM (code : 1293)	D F 011 6156	136,80
000109(D) Requalification Urbaine de la rue GUERALT : LOT 1	28/03/2022	MOULLEC PHILIPPE (code : 1027)	D I 23 2315 1047	140 270,74
000110(D) Requalification Urbaine de la rue GUERALT : LOT 2	28/03/2022	MOULLEC PHILIPPE (code : 1027)	D I 23 2315 1047	101 277,00
000111(D) Requalification Urbaine de la rue GUERALT : LOT 3	28/03/2022	VILLALON (code : 1450)	D I 23 2315 1047	47 067,06
000112(D) Requalification Urbaine de la rue GUERALT : LOT 4	28/03/2022	ATOUT CONFORT (code : 801)	D I 23 2315 1047	2 038,93
000113(D) Requalification Urbaine de la rue GUERALT : LOT 5	28/03/2022	ATOUT CONFORT (code : 801)	D I 23 2315 1047	5 347,52
000114(D) Frais d'adhésion 2022	28/03/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGI (code : 982)	D F 011 6281	250,00
000116(D) Convention de partenariat 2022	28/03/2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 22 (code : 742)	D F 011 6188	700,00
000117(D) 3 bobines AL303 3mm 132 ml de fils pour débroussailleuse + 2 petites bobine (dépannage)	28/03/2022	HOMO JEAN CHARLES / SARL 3J (code : 1010)	D F 011 60631 /ST	300,00
000118(D) Fournitures petits équipements	31/03/2022	MICRO C (code : 1263)	D F 011 60632	266,40
000119(D) Boissons et gateaux réception	01/04/2022	INTERMARCHÉ SOMOBA (code : 179)	D F 011 60623	50,00



TADEN

CONSEIL MUNICIPAL

000126(D) Location Minipelle Godet et Remorques pour Etang Trélat - Parc du Domaine - Grand'Cour	01/04/2022	LOXAM (code : 175)	D F 011 61358	1 056,10
000127(D) Fourniture Matériel Loisirs Vacances de Printemps	01/04/2022	LA SADEL (code : 792)	D F 011 6067 /ALSH EXTRA	217,94
000128(D) Sortie en car Vacances de Printemps	01/04/2022	C.A.T. / TOURISME VERNEY (code : 169)	D F 011 6247 /ALSH EXTRA	212,00
000129(D) Sièges ATSEM	01/04/2022	BUREAU VALLEE (code : 931)	D F 011 60632	214,00
000130(D) Marché maîtrise oeuvre PADEL / Tennis Club Taden	01/04/2022	SPORTS INITIATIVES (code : 1451)	Investissement -Art:2313 - Opé:1020	9 492,00
000131(D) éclairage spots et transfo	04/04/2022	CGED (code : 912)	D F 011 615221 /BIBLIO	219,27
000132(D) Chocolats	07/04/2022	INTERMARCH E SOMOBA (code : 179)	D F 011 60623	41,70
000133(D) 1 sac de 25 kg de gazon sportif	07/04/2022	DISTRIVERT TRISKALIA (code : 873)	D F 011 61521 /ESP. VERTS	160,00
000134(D) location rotovateur pour le parc du domaine	07/04/2022	LOXAM (code : 175)	D F 011 61521 /LOCMAT	181,38
000135(D) LOCATION WC Open GUINDE	08/04/2022	LOXAM (code : 175)	D F 011 61358 /TENNIS	672,84
000136(D) 5 Paquets Gâteaux Salés et 3 Paquets Gâteaux Sucré	12/04/2022	INTERMARCH E SOMOBA (code : 179)	D F 011 60623	33,31
000137(D) Bilan Médico-professionnel / Christine GUY	12/04/2022	CENTRE DE GESTION 22 (code : 1032)	Fonctionnement -Art:62261	1 742,00
000138(D) ADAC amo ALSH	12/04/2022	AGENCE D'APPUI AUX COLLECTIVITES (code : 749)	Investissement -Art:2313 - Opé:1060	864,00
000139(D) ADAC amo ILOT ROBARDAIS	12/04/2022	AGENCE D'APPUI AUX COLLECTIVITES (code : 749)	D I 23 2315 1068 /VOIRIE	1 296,00
000141(D) Réfection éclairage cours de tennis	13/04/2022	ARNET-TECH-ELEC (code : 1452)	D I 23 2313 1020	24 768,00
000142(D) Viennoiseries élection / 10-04-22 / 80 chouquettes + 20 minis p. choc + 20 croissants + 20 p.raisin	13/04/2022	LA FOURNEE D'ARMOR (code : 1453)	D F 011 6234 /ADMINISTR A	50,00
000143(D) Viennoiseries élection / 24-04-22 / 80 chouquettes + 20 minis p. choc + 20 croissants + 20 p.raisin	13/04/2022	LA FOURNEE D'ARMOR (code : 1453)	D F 011 6234 /ADMINISTR A	50,00

6



TADEN

CONSEIL MUNICIPAL

000144(D) Fournitures administratives mairie	13/04/2022	LE VERDIER (code : 131)	Fonctionnement -Art:6064	480,00
000145(D) COMPTOIR_DE_BRETAGNE_Devis_242030816.pdf	13/04/2022	COMPTOIR DE BRETAGNE (code : 770)	D F 011 60632 /CANTINE	897,44
000146(D) COMPTOIR_DE_BRETAGNE_Devis_242030816.pdf	13/04/2022	COMPTOIR DE BRETAGNE (code : 770)	D I 21 2158 1019 /CANTINE	3 305,50
000147(D) Devis_0022482_sèche_linge_TRELAT.pdf	13/04/2022	KERFROID (code : 198)	D I 21 2158 1052 /ECOLE TREL	2 638,68
000148(D) Devis_20661C1E642HBJ9E_fournitures_entretien_POLE_SCOLAIRE.pdf	13/04/2022	ORAPI (code : 1011)	Fonctionnement -Art:60631	2 634,17
000149(D) Animation "insectes et compagnie" du 14/04/2022	13/04/2022	BIO STUDIES (code : 0)	D F 011 611	180,00
000151(D) Collation élection présidentielle / 10-04-22 + 24/04/22	09/04/2022	ALLANO - GAETAN (code : 884)	D F 011 6234 /ADMINISTR A	150,00
000152(D) Livres pour la bibliothèque	19/04/2022	LA LIBRAIRIE LES ROUAIRES (code : 1001)	D F 011 6064	600,00
000153(D) Remplacement V ADAM / GEFROY Corinne	19/04/2022	HORIZON EMPLOI (code : 190)	Fonctionnement -Art:6218	150,00
000154(D) boîte aux lettres école des Forges	20/04/2022	SAQUI (code : 123)	D F 011 615221 /ECOLE TREL	61,08
000155(D) Fournitures scolaires CE1	20/04/2022	GROUPE DELTA OUEST (code : 133)	D F 011 6067 /ECOLE TREL	24,40
000156(D) Fournitures scolaires CM1	20/04/2022	GROUPE DELTA OUEST (code : 133)	D F 011 6067 /ECOLE TREL	6,02
<b>Engagements RECETTES</b>	<b>Date</b>	<b>Tiers</b>	<b>Imputation</b>	<b>Mt.TTC</b>
000012(R) Subvention fonctionnement CAF pour ALSH EXTRA 2022	25/03/2022	CAF DES COTES D ARMOR (code : 1067)	R F 74 74788 /ALSH EXTRA	4 851,44
000014(R) Subvention fonctionnement CAF pour PERI 2022 (ALSH + GARDERIE)	25/03/2022	CAF DES COTES D ARMOR (code : 1067)	Fonctionnement -Art:74788	15 625,64

En ce qui concerne la dépense pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'ADAC pour l'ALSH Madame le Maire précise que cette mission a trait au projet de construction d'un site dédié pour l'ALSH, indépendant, avec une mutualisation avec la garderie envisageable (pour pallier les problématiques liées aux deux sites distants actuels et aux difficultés intrinsèques de gestion logistique et humaine afférentes).



Elle invite les conseillers municipaux à réfléchir sur les sites potentiels d'accueil sachant que de nombreuses opportunités sont envisageables sur l'ensemble du territoire de la commune (Bourg de Taden, Trélat, La Génétais ...).

Quelques affaires diverses sont évoquées en fin de séance :

### **1. Cale de TADEN**

Madame le Maire fait un point sur la gestion régionale de la zone de la Cale de Taden :

1. « Bateaux épaves » : les « bateaux épaves » situés à La Cale de Taden vont être évacués très prochainement par la Région, des arrêtés de périls vont être signés de façon imminente.
2. Aménagements extérieurs : L'agglomération avait pris à sa charge les dépenses d'aménagement des aires de pique-nique le long du chemin de halage. La commune prenait à sa charge les bornes wi-fi et l'entretien du matériel installé par l'agglomération. La Région subventionnait ces dépenses ; aussi l'agglomération devait-elle percevoir cette subvention. Or une convention aurait dû être signée entre la commune et l'agglomération à ce titre. Il est aujourd'hui impossible de retrouver cette convention que ce soit au niveau de la Région, de l'Agglomération ou de la commune. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE cette proposition et  
AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes.**

8

### **2. Gens du voyage**

En fin de séance un échange est impulsé par Monsieur LE COZ au sujet de l'accueil des gens du voyage.

Après l'expression de chacun une réflexion va être menée pour tenter de contraindre l'accès aux terrains de football en fonction des moyens techniques et financiers dont dispose la commune et dans le respect des textes réglementaires.

### **3. Relation avec l'école maternelle**

Madame le Maire a été interpellée par le fait qu'un conseiller municipal aurait rendu visite à la directrice de l'école maternelle pour évoquer des problématiques de personnel notamment. Elle trouve cette façon de procéder indélicate et peu respectueuse, voir non réglementaire. Des questions relatives au personnel municipal, et notamment ayant trait au comité du personnel, auraient de plus été évoquées ce qui met en difficulté la collectivité dans son ensemble. Elle demande au conseiller municipal concerné de bien vouloir se présenter. Aucun conseiller municipal ne se manifeste, ce que Madame le Maire déplore.

En fin de séance une vidéo de présentation des esquisses de la future piscine communautaire est projetée.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.**